PROCÈS-VERBAL

DU 8 SEPTEMBRE 2026

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENTS:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Michel-André Lechasseur, conseiller :	siège nº : 2
Mme Valérie Huet, conseillère :	siège nº : 3
M. Joseph Gareau, conseiller :	siège nº : 4
M. Pierre-Olivier Lecours, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

EST ABSENT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h,

11 personnes assistent à la séance.

26-09-001 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 août 2026
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 31 août 2026
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile
7.1 Nouvelles dépenses en incendie
8. Travaux publics-Transports
8.1 adoption du règlement # 294-26 décrétant l'ouverture des chemins d'hiver 2026

8.2 embauche de M. sylvain Garon et de M. René Guimond à l'entretien hivernal des chemins
8.3 embauche de M. Rodrigue Fournier au déneigement des bâtiments

9. Hygiène du milieu
Pas de point à traiter

10. Aménagement, Urbanisme et développement
10.1 Nomination de M. Robert Lyman à titre d'officier pour les Animaux autres que les animaux de compagnies

11. Loisirs, culture et vie communautaire
Pas de point à traiter

12. Dossiers des Élus

13. Varia

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Bruno Roy

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-002

3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2026</u>

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 10 août 2026;

Il est proposé par M. Pierre-Olivier Lecours et appuyé par M. Michel-André Lechasseur

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 10 août 2026 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

- Le MTMD nous informe du renouvellement du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) jusqu'au 31 mars 2028.

- Une invitation au colloque sur les pratiques hivernales ayant lieu à la municipalité de Sainte-Paule nous a été envoyée.

4.2 <u>MRC DE LA MITIS : RAPPORT DU MAIRE DE LA SÉANCE DE LA MRC</u>

- **Il y a eu adoption du nouveau plan climat**
- **Le règlement sur le PPCMOI de notre municipalité a été accepté**

- **La municipalité de les Hauteurs a reçu de la MRC de la Mitis, via le projet Fonds Région Ruralité volet 3 un montant de plus de 34 000$ pour un projet.**
- **Une motion de remerciement a été votée pour souligner le travail de Mme Judith Garon**

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

26-09-003 **5.1 <u>LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER</u>**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 août 2026 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il EST PROPOSÉ PAR M. Joseph Gareau et appuyé par M. Gervais Parent

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 août au montant de 21 743.69$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-004 **5.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 AOUT 2026</u>**

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 août 2026 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel-André Lechasseur et appuyé par M. Pierre-Olivier Lecours

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

26-09-005 7.1 **NOUVELLES DÉPENSES EN INCENDIE**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu de la part du service incendie une nouvelle demande de dépenses en incendie;

ATTENDU QUE la municipalité se doit de statuer si ces dépenses sont justifiées, puisque certaines de ses dépenses ne sont pas prévues au budget;

ATTENDU QUE le budget attribué au service incendie est déjà plafonné;

ATTENDU QUE le budget n'est pas assez détaillé pour savoir ce qui est déjà inclus et donc le conseil ne peut statuer;

ATTENDU QUE certaines dépenses ont été effectuées avant l'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel-André Lechasseur et appuyé par M. Pierre-Olivier Lecours

QUE la municipalité refuse la dépense supplémentaire en incendie;

QUE la municipalité demande un budget complètement détaillé en y incluant les justifications salariales;

QUE la municipalité demande les chiffres audités du poste incendie par une firme comptable externe depuis 2021;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS

26-09-006 **8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'OUVERTURE DES CHEMINS D'HIVER 2026 # 294-26**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier a exprimé son intention de modifier son tracé d'ouverture des chemins d'hiver sur certaines voies de la municipalité;

ATTENDU QUE M. Michel-André Lechasseur a donné un avis de motion et déposé le projet de règlement à une réunion antérieure;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 10 août 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel André Lechasseur et appuyé par

M. Pierre-Olivier Lecours que le règlement #294-26 décrétant l'ouverture des chemins d'hiver 2026 sur certaines voies de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-007 **8.2 <u>EMBAUCHE DE M. SYLVAIN GARON ET DE M. RENÉ GUIMOND À L'ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS</u>**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier est responsable des opérations de déneigement de son réseau routier;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les employés d'hiver et affectés au déneigement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel-André Lechasseur et appuyé par M. Bruno Roy

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier continue le lien d'emploi pour les postes d'employés d'hiver avec M. Sylvain Garon et M. René Guimond;

QUE les conditions d'Emplois de messieurs Garons et Guimond soient en fonction du contrat d'embauche déjà en place indexé selon l'indice du prix à la consommation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-09-008 **8.3 <u>EMBAUCHE DE M. RODRIGUE FOURNIER AU DÉNEIGEMENT DES BÂTIMENTS</u>**

ATTENDU QUE les bâtiments municipaux nécessitent que les portes et sorties de secours soient déneigées;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Gervais Parent

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier embauche monsieur Rodrigue Fournier comme préposé au déneigement des bâtiments;

QUE les conditions d'emploi de monsieur Fournier soient en fonction d'un contrat à intervenir entre les deux parties;

QUE le nombre d'heures de travail soit défini selon les besoins de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

Pas de point à traiter

10. <u>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</u>

26-09-009 **10.1 <u>NOMINATION DE M. ROBERT LYMAN À TITRE D'OFFICIER POUR LES ANIMAUX AUTRES QUE LES ANIMAUX DE COMPAGNIE</u>**

ATTENDU QUE les inspecteurs de la MRC étaient auparavant responsables des dossiers d'animaux autres que les animaux de compagnie;

ATTENDU QUE la MRC a délaissé cette compétence faute de ressources humaines et temporelles;

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'assurer la continuité de la gestion de ces dossiers;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Joseph Gareau et appuyé par M. Michel-André Lechasseur

QUE le conseil municipal nomme M. Robert Lyman à titre d'officier responsable des dossiers d'animaux autres que les animaux de compagnies;

QUE M. Lyman a pleine autorité à agir et à donner des constats d'infractions au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. <u>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u>

PAS DE POINT À TRAITER

12. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

13. <u>VARIA</u>

14 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

26-09-010 **15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Joseph Gareau et appuyé par M. Gervais Parent de la lever de l'assemblée à 20h38.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…….…… ……..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier